



COMMUNIQUE DE PRESSE
Septembre 2015

SYNTHESE DU COMITE SYNDICAL DU SYTRAL DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015

■ C3 Lafayette / Bonneval – Déclaration de projet, résultats de l'enquête publique et poursuite de l'opération.

L'enquête préalable à la Déclaration d'utilité publique liée au programme d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette et le pôle multimodal Laurent Bonneval, s'est déroulée du 11 mai au 26 juin 2015 inclus.

Le Commissaire enquêteur, dans son rapport, en date du 31 juillet 2015, a émis :

- concernant l'utilité publique, un « **avis favorable** » assorti de recommandations et souhaits :
 - organisation d'une rencontre avec les habitants de la place Grandclément
 - une prise de contact avec les commerçants du cours Lafayette et du cours Tolstoï
 - les travaux devront être menés dans les meilleurs délais.
 - L'élaboration d'une étude de faisabilité d'une solution tramway pour le C3

S'agissant des deux recommandations et des deux souhaits concernant l'utilité publique, émis par le Commissaire enquêteur, le SYTRAL apporte les réponses suivantes :

- Le SYTRAL mettra en œuvre un plan d'information et de communication spécifique à destination prioritairement des riverains, des commerçants et des usagers de la ligne C3. Ce dispositif permettra notamment d'apporter des éléments d'information et d'explication complémentaires sur le projet et d'en préciser les modalités de mise en œuvre. Par ailleurs, un agent dédié, chargé des relations avec les riverains et usagers du réseau de transport, interviendra sur l'opération pendant toute la durée de sa mise en œuvre. Enfin, une rencontre sera organisée, au plus tard, d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2016 avec les habitants demeurant aux environs de la place Grandclément.
- Un travail d'optimisation du phasage des travaux est en cours pour permettre de réduire leur délai global.

- Le SYTRAL confirme les termes de la délibération prise par le Comité Syndical du SYTRAL dans sa séance du 11 décembre 2014 relative à la réalisation, dans le cadre du plan de mandat actuel 2015-2020, d'une étude concernant la ligne C3 en mode tramway. Les résultats connus au mois de novembre 2015.

Les premiers résultats montrent :

- Un coût estimatif de 395M€ pour la création d'une ligne de tramway entre Saint-Paul et la Grappinière
- Un coût estimatif de 268M€ pour la création d'une ligne de tramway entre Cordeliers et Bonnevey

Le comité syndical confirme l'intérêt général de l'opération d'amélioration des performances de la ligne C3 entre le pont Lafayette et le pôle multimodal de Laurent Bonnevey et approuve la déclaration de projet.

■ **Tramway Debourg-Mermoz-Hôpitaux Est, future ligne T6 – Approbation du bilan de la concertation.**

La concertation préalable à l'enquête publique du projet de prolongement de la ligne de tramway entre Debourg et les Hôpitaux Est, s'est déroulée du 23 février au 24 mars 2015. Cette concertation publique avait pour objectif d'informer les habitants, les associations et toutes les personnes concernées et de leur permettre de s'exprimer sur le projet. Avec au total 212 avis recueillis, dont 141 sont favorables au projet (66,5% des avis exprimés), 49 sont neutres ou ne se prononcent pas (23,1%) et 22 sont défavorables (10,4%), le bilan de la concertation est très positif.

Dans la suite du projet, une attention particulière devra être portée à :

- L'évolutivité du terminus à Debourg de la nouvelle ligne afin de permettre la création ultérieure de nouveaux services commerciaux,
- La réutilisation maximale des aménagements de voirie réalisés récemment, pour limiter les démolitions rendues nécessaires par l'insertion du tramway et optimiser le ré-emploi.
- La préservation d'une offre de stationnement satisfaisant au mieux la demande, dans la mesure des contraintes d'insertion spécifiques, notamment celles générées par les convois exceptionnels,
- La préservation d'une capacité de circulation maximum, dans la mesure des contraintes imposées par l'insertion de la plateforme.
- Le maintien des fonctionnalités durant les travaux et la diminution au maximum des nuisances pour les riverains, commerçants et usagers de tous modes.

Pour des raisons de lisibilité et de parfait compréhension, la ligne de tramway de Debourg aux Hôpitaux Est est renommée T6.

Le comité syndical approuve le bilan de la concertation.

■ **Approbation du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau TCL pour la période 2016-2018.**

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le SYTRAL a été, en février 2008, la première Autorité Organisatrice de Transport à voter son Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA). Ce document de programmation, établi suite à une large concertation avec les associations représentant les personnes handicapées, définissait les actions à engager pour rendre le réseau TCL accessible à tous en 2015, échéance fixée par la loi. Une enveloppe budgétaire de 60 millions d'euros avait ainsi été allouée pour mener à bien l'ensemble des opérations permettant de répondre à cet objectif.

Ce programme ambitieux a été mis en œuvre par le SYTRAL, entre 2008 et 2015, en lien avec le délégataire du réseau TCL.

Au 12 février 2015, échéance fixée par la loi 2005, les réseaux métro et tramway sont accessibles tandis que 99% des bus et 60% des arrêts de bus le sont également.

Aujourd'hui, le réseau TCL offre donc un excellent niveau d'accessibilité à ses clients et est reconnu en France comme l'un des plus adaptés par les associations représentatives. Ce niveau devrait encore s'accroître avec la finalisation des dernières actions prévues au SDA (notamment la mise en place des palettes rétractables sur les lignes de métro A et B).

Au niveau national, de nouvelles dispositions ont été prises de façon à ce que les collectivités poursuivent leurs investissements en faveur de l'intégration des personnes handicapés à la vie publique. Ainsi, l'ordonnance du 26 septembre 2014 a acté la création d'un nouvel outil de programmation : Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée dit « Sd'AP ».

Il définit, après diagnostic et concertation avec les organismes représentatifs, les actions à engager en faveur de l'accessibilité pour une durée de 3 ans dans le cas d'un réseau urbain, soit entre 2016 et 2018 pour le réseau TCL, en précisant leur calendrier précis d'exécution et leur financement.

Les 2 actions majeurs du programme d'actions du Sd'AP pour le réseau TCL :

- la mise en accessibilité des arrêts TCL dits « prioritaires »
- la formation du personnel TCL

Le comité syndical approuve le Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée du réseau TCL pour la période 2016-2018.

CONTACTS PRESSE

Olivia Dufour : Responsable des relations presse / dufour@sytral.fr / 06 74 35 39 61

Camille Bastie : Attachée de presse / bastie@sytral.fr / 06 71 18 32 66

The logo for SYTRAL, featuring the word "SYTRAL" in a bold, white, sans-serif font on a dark grey rounded rectangular background. To the right of the text is a vertical bar with a color gradient from purple at the top to red at the bottom.